



INSTITUTION



Un budget supplémentaire au service du quotidien des Périgourdins

Réuni en session les 27 et 28 juin, le Conseil départemental a voté son budget supplémentaire. D'un montant de 45,5M€, il permet à la collectivité d'investir massivement dans des projets qui améliorent le quotidien des Périgourdins : routes, collèges, aides aux communes et intercommunalités, aides en faveur de l'habitat social, aides au monde agricole et au développement économique, etc.

Publié le 28 juin 2022

Dans la droite ligne des politiques volontaristes menées par le Département au service des acteurs et citoyens périgourdins, ce budget supplémentaire 2022 intervient dans un contexte économique et géopolitique particulièrement difficile qui fait craindre des risques de récession alimentée par l'inflation.

Il a été conçu pour continuer à protéger et à accompagner les Périgourdins, en particulier ceux que les aléas de la vie et les effets des crises fragilisent, et agir avec force et constance afin de créer les conditions les plus propices au dynamisme de l'économie et de l'emploi.

En hausse de 87% par rapport à l'an dernier, ce budget supplémentaire s'élève à **45.560.642,78 € en opérations réelles nouvelles.**

Priorité à l'investissement

Les recettes sont de 40,5 M€ en fonctionnement lesquelles proviennent essentiellement de l'excédent issu du compte administratif de 2021 (35 M€) et de 5 M€ en investissement (recettes liées aux politiques du logement et aux subventions perçues pour les projets routiers).

Comme l'an dernier, cette première décision modification pour 2022 consacre une **part majoritaire de ses dépenses à l'investissement (53 %)** : 24,3 M€ sont en effet répartis entre investissements routiers (10,6 M€), travaux sur bâtiments et collèges (5 M€), aides aux communes et intercommunalités (4,7 M€), aide à la pierre (habitat social) pour 1,6 M€, aides agricoles et au développement économique (1,3 M€)...

Les dépenses de fonctionnement représentent quant à elles 21,2 M€ dont la majeure partie sur le secteur social (8,7 M€), 60% de ces dépenses nouvelles (5,3 M€) étant directement liées à

l'application du Ségur de la santé (revalorisation des salaires du secteur sanitaire et médico-
<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/un-budget-supplementaire-au-service-du-quotidien-des-perigourdins-22332111?>

social), ce même Ségur ayant aussi des incidences sur les dépenses de ressources humaines du budget départemental.

Les principaux dossiers

Parmi les principaux dossiers votés au cours de cette session peuvent être cités les travaux sur le patrimoine départemental. La rénovation énergétique des collèges se poursuit. Entre isolation thermique et construction de chaufferies bois, plusieurs projets avancent (isolation thermique des façades des Collèges Léonce Bourliaguet à Thiviers, Jacques Prévert à Bergerac ; études pour la construction de chaufferies-bois aux Collèges La Boétie à Sarlat et La Roche-Beaulieu à Annesse-et-Beaulieu).

Autres travaux d'importance pour lesquels des inscriptions nouvelles sont proposées dans cette décision modificative : restructuration du réfectoire du Collège Jean Rostand à Montpon-Ménestérol. Au total pour l'ensemble de ces travaux, ce sont 3,1 M€ qui sont inscrits au Budget supplémentaire 2022.

Par ailleurs, des crédits sont également inscrits pour des opérations sur bâtiments départementaux, 460.000 € pour compléter le programme d'investissement sur le centre départemental Joséphine Baker et 100.000 € constituant une première partie des investissements à réaliser pour la réfection de l'immeuble accueillant les services d'Epidor (coût objectif de l'ordre de 400.000 €).

Une nouvelle politique de contractualisation

Autre dossier marquant, l'adoption du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR). Etabli par le SDIS, celui-ci garanti la couverture des risques sur l'ensemble du territoire de la Dordogne.

Par ailleurs, le Département a choisi de poursuivre sa politique de contractualisation avec les communes et les intercommunalités pour les accompagner dans la mise en oeuvre de leurs projets. Cet acte II de la contractualisation va se dérouler sur une période de 3 ans (2022-2024). Au total, une enveloppe de **41 M€** : 34,4 M€ pour les aides contractualisés avec les territoires + 5 M€ pour les projets d'intérêts départementaux + 2 M€ pour le plan piscine a été votée par les élus. 4,7 M€ sont également inscrits en crédits de paiement pour solder dans l'année le paiement des opérations du précédent plan qui s'est achevé cette année (2016-2022).

Des travaux sur les routes

Une enveloppe global de plus de 10,6 M€ a été votée pour les investissements sur la voirie :

- › 6,2 M€ pour des grosses réparations d'entretien du réseau routier,
- 1,9 M€ pour les ouvrages d'art (réhabilitation du Pont sur la Dordogne sur la RD 704, communes de Groléjac et Carsac-Aillac, réparation de la digue de l'étang des Forges à Etouars et au Bourdeix sur la RD 3, ...). ;
- 1,8 M€ pour la réalisation des itinéraires alternatifs avec le Grand Périgueux

Enfin, le Conseil départemental a voté la création d'une convention de partenariat entre la commune de Périgueux et le syndicat mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (CRDD) en vue de leur rapprochement à horizon 2023.

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/un-budget-supplementaire-au-service-du-quotidien-des-perigourdins-22332111?>



Le nom de l'ancien bureau du Président va changer. Les élus ont souhaité donner à cette salle le nom d'une femme périgourdine, Suzanne Lacore, dont les qualités et les engagements font honneur à notre département. Il s'agit, d'abord, de marquer symboliquement l'attachement de l'Assemblée – parfaitement paritaire - au combat des femmes pour une juste reconnaissance de leur place dans notre société. Il s'agit, ensuite, de raviver la mémoire d'une compatriote d'exception, qui fut, sa vie durant, dans l'exercice de ses activités professionnelle, politique et syndicale, une militante résolue en faveur des droits des femmes et des enfants et des idées de justice sociale et de progrès.